

Communication de  
Monsieur Stéphane Gaber, Professeur



Séance du 6 février 2009



**Le Traité des Pyrénées et l'espace lorrain**  
**350<sup>e</sup> anniversaire : 1659-2009**

Le Traité des Pyrénées, signé en 1659, par la France et l'Espagne, est l'un des plus importants traités du début du règne de Louis XIV. Dans ce long document, qui comprend 124 articles, il est souvent question du duc de Lorraine Charles IV et de ses états mais aussi de la partie nord de l'espace lorrain et plus précisément des places fortes luxembourgeoises des Pays-Bas espagnols qui ont alors été cédées à la France.

**Genèse du traité**

Le Traité des Pyrénées met un terme à un long conflit entre la France et l'Espagne qui avait commencé en 1635 dans le contexte de la guerre de Trente Ans. Celle-ci s'était achevée en 1648 par la signature des fameux traités de Westphalie. C'est alors que, par la paix de Münster, l'Espagne avait reconnu l'indépendance des Provinces-Unies, actuels Pays-Bas.

En revanche, les traités de Westphalie n'avaient pas mis fin au conflit franco-espagnol et le roi d'Espagne Philippe IV avait préféré poursuivre la lutte en espérant pouvoir tirer profit des troubles de la Fronde qui menaçaient l'intégrité du royaume de France. Cette guerre allait encore durer onze ans.

Le prince de Condé, le vainqueur de Rocroi en 1643, s'était révolté contre le roi et Mazarin puis s'était allié aux Espagnols mais, en 1658, ceux-ci et le Grand Condé furent battus par les troupes de Turenne à la bataille des Dunes,

près de Dunkerque. Tous les espoirs espagnols s'envolèrent et c'est un pays bien affaibli qui demanda à négocier la paix avec la France. Après de longues tractations, celle-ci fut enfin signée le 7 novembre 1659 dans l'île des Faisans, au milieu de la rivière Bidassoa, en plein pays basque. Dans l'histoire, elle porte le nom de paix des Pyrénées. Du côté français, le signataire était le cardinal de Mazarin en personne, assisté de Hugues de Lionne, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Du côté espagnol, la délégation était conduite par Luis Mendez de Haro, favori et ministre de Philippe IV d'Espagne.

### **Rappel des principales clauses**

Ce traité est très bénéfique pour la France puisqu'elle acquiert :

- Le Roussillon et la Cerdagne.
- L'Artois et plusieurs places fortes des Flandres parmi lesquelles : Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lillers, Lens, le comté de Saint-Pol, Thérouanne.
- Des places du Hainaut : Landrecies, Le Quesnoy, Avesnes, Mariembourg et Philippeville.
- Des places luxembourgeoises dont la conquête avait commencé en 1637.

Il était en outre prévu que les autres places et villes occupées au cours du conflit seraient rendues à leur légitime possesseur.

Par ailleurs, il avait été décidé que Louis XIV épouserait Marie-Thérèse, la fille aînée de Philippe IV et l'Espagne s'engagea à verser une dot de 500 000 louis d'or mais l'infante devait renoncer à ses droits sur le trône espagnol. Or, la dot ne fut jamais payée.

### **Le sort du duc de lorraine Charles IV et ses états**

Dans les articles LXII à LXXVIII du traité des Pyrénées, il est question de la Lorraine et de son duc Charles IV. Depuis 1654, celui-ci était retenu prisonnier par les Espagnols à Tolède mais il fut libéré en 1659 et le roi de France le reçut alors «dans sa bonne grâce». Le prince lorrain retrouvait ses états mais ils étaient amputés puisqu'il dut alors céder l'ensemble du Barrois, mouvant et non-mouvant, à la France qui conserva aussi la ville forte de Moyenvic et ce qui allait devenir le Clermontois avec les villes de Clermont-en-Argonne, Stenay, Dun et Jametz. Il s'agissait là de la confirmation de traités antérieurs, en particulier celui de Liverdun (26 juin 1632). Le duc fut encore obligé de céder la partie barroise de Marville, accepter la création d'un couloir stratégique reliant le royaume à l'Alsace lequel partageait le duché de Lorraine en deux. Par

ailleurs, sa capitale, Nancy, lui serait rendue mais il devait s'engager à détruire les fortifications des villes vieille et neuve «qui ne pourront plus estre refaites». Par ailleurs, le duc et les princes de sa maison devaient licencier leurs troupes (article LXVII).

Dans l'article LXVIII, il est stipulé qu'avant son rétablissement dans des Etats, «Ledit Sieur duc Charles de Lorraine, fournira aussi Actez en bonne forme à Sa Majesté Tres-Chrestienne, qu'il se désiste et despart de toutes intelligences, ligues, associations, et pratiques qu'il avoit ou pourroit avoir avec quelque Prince, Estat et Potentat que ce pût estre, au préjudice de Sa Majesté Tres-Chrestienne, et de la Couronne de France ; avec promesse, qu'à l'advenir il ne donnera aucune retraite dans ses Estats à ses ennemis, ou sujets rebelles ou suspects à Sa Majesté, et ne permettra qu'il s'y fasse aucune levée, ny amas de Gens de guerre, contre son service».

Par l'article LXXI, il était en outre demandé au duc de ne pas engager de poursuites contre les Lorrains qui, au cours de l'occupation française, avaient prêté serment de fidélité au roi de France : «Il a esté convenu, que ledit Sieur Duc ne leur sçauroit mauvais gré, ny ne leur fera aucun mauvais traitement ; mais les considérera comme ses bons et fidels Sujets, et les payera des debtes et rentes ausquelles ses Estats peuvent estre obligez».

En réalité, les clauses du traité concernant la Lorraine restèrent lettre morte suite au refus de Charles IV de consentir à la cession du duché de Bar si bien qu'il fallut attendre le traité de Vincennes, signé le 28 février 1661. Il confirmait celui des Pyrénées mais aggravait le démembrement du duché puisque la Lorraine perdit la ville de Sierck qui devint française. La France acquit aussi Sarrebourg et Phalsbourg ainsi que la terre de Gorze mais en revanche le duc récupéra le duché de Bar. C'est à Bar, le 15 avril 1661, que le duc ratifia le traité. Les fortifications de Nancy étaient alors en cours de démolition mais des troupes françaises y furent maintenues jusqu'à l'achèvement du démantèlement. Le duc ne fit son entrée solennelle dans sa capitale qu'en 1663.

### **Les acquisitions luxembourgeoises**

Par l'article XXXVIII du traité des Pyrénées, le vaste duché de Luxembourg, qui appartenait alors aux Pays-Bas espagnols, connut son premier démembrement. Voici le texte de cet article : «...Dans la Province et Duché de Luxembourg, ledit Seigneur Roy Tres-Chrestien demeurera saisi, et jouira des Places de Thionville, Mont-Medy, et Damvilliers, leurs appartenances, dépendances et annexes, Prevostez, et Seigneuries : de la Prevosté d'Ivoy, de Chavancy, le Chasteau et sa Prevosté : et du lieu et poste de Marville, situé sur la petite rivière appellée Vezin, et de la Prevosté dudit Marville : lequel lieu

et Prevosté avaient autresfois appartenu, partie aux Ducs de Luxembourg, et partie à ceux de Bar».

C'est sur cet article du traité que je me propose d'insister car les villes et prévôtés citées restent aujourd'hui encore, peut-être à l'exception de Thionville, peu connues des Lorrains du sud. Cette partie du Luxembourg, rattachée à la France, allait constituer le «Luxembourg français». Jusqu'à la Révolution, elle suivit la coutume de Luxembourg, devenue coutume de Thionville, et plusieurs cartes anciennes mentionnent le Luxembourg français, sujet que j'ai déjà souvent abordé, en particulier dans un article publié en 2006 dans la revue *Lotharingia*.

### **Les premières tentatives de conquête**

Parmi les villes cédées à la France en 1659 se trouvaient plusieurs places fortes qui constituaient depuis le XV<sup>e</sup> siècle la première ligne de défense luxembourgeoise des Pays-Bas bourguignons puis espagnols face à la France. A plusieurs reprises, les armées françaises les avaient conquises, en particulier pendant les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle mais les traités de paix de Crépy-en-Laonnois (1544) et de Cateau-Cambrésis (1559) avaient obligé les Français à les rendre. Au cours de la nouvelle guerre, commencée en 1635, la France avait reconquis toutes ces places mais il lui avait fallu vingt ans pour parvenir à ce résultat.

D'ouest en est, on rencontrait tout d'abord la place forte d'Yvois, aujourd'hui Carignan dans les Ardennes, qui défendait le passage de la Chiers tout comme la proche petite place de La Ferté, favorisée au XIV<sup>e</sup> siècle par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg. En amont, toujours sur la Chiers, on trouvait la forteresse de Chauvency, aujourd'hui Chauvency-le-Château, célèbre par le tournoi qui s'y était déroulé en 1285. Non loin de là, sur un vaste promontoire dominant la rivière Chiers, s'élevait la puissante place forte de Montmédy dont les comtes de Chiny avaient fait leur résidence au XIII<sup>e</sup> siècle. A une dizaine de kilomètres de là, s'étendait la ville de Marville, terre commune aux duchés de Luxembourg et de Bar, qui avait profité de sa neutralité pour connaître une belle période de développement ainsi qu'en témoignent toujours aujourd'hui plusieurs immeubles de la Renaissance. Acquis par les comtes de Luxembourg au XIV<sup>e</sup> siècle, la place de Damvillers était enclavée dans les possessions des ducs de Lorraine et les terres de l'évêché de Verdun. Plus à l'est, à une trentaine de kilomètres de la ville-capitale de Luxembourg, la place de Thionville avait été construite sur la rive gauche de la Moselle. Enfin, entre Thionville et Luxembourg, l'on trouvait la ville fortifiée de Rodemack, dominée par son château.

Toutes ces places étaient tombées trop facilement au pouvoir de la France au cours de la guerre de 1542. Leur reconquête fut difficile mais l'Espagne les

recupéra au traité de Crépy signé en 1544. Aussitôt, Charles Quint avait lancé un programme de modernisation des fortifications qui n'était pas encore achevé au moment de la guerre suivante qui débuta en 1552.

C'est ainsi que pour assurer au mieux leur défense, dès les années 1545, les principales places du Sud-Luxembourg : Yvois, Montmédy, Damvillers et Thionville avaient reçu leurs premiers bastions, le plus souvent à orillons et Charles Quint, qui avait surveillé personnellement les chantiers, avait alors fait appel à des ingénieurs italiens. Leurs travaux nous sont connus par les plans levés dès le XVI<sup>e</sup> siècle par le géographe flamand Jacob van Deventer mais aussi par un certain nombre de gravures et de dessins postérieurs.

En 1552, les Français du connétable Anne de Montmorency se lancèrent dans la «Chevauchée d'Austrasie» au cours de laquelle la France s'empara facilement des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun. En revanche, il fallut mener plusieurs sièges pour conquérir les places luxembourgeoises.

### **La campagne de 1552**

Dès le 11 juin 1552, après quelques jours de siège, les Français avaient pris Damvillers. A Montmédy, la garnison n'avait pas le cœur à combattre et attendait de voir ce qui allait se passer à Yvois, considérée alors comme l'une des plus importantes places du Luxembourg. Pierre-Ernest de Mansfeld, véritable prince de la Renaissance, gouverneur du duché depuis 1545, y commandait alors une garnison d'environ trois mille hommes composée surtout de mercenaires étrangers, essentiellement allemands. Le roi de France Henri II était arrivé devant Yvois le 17 juin, la place ayant été investie deux jours plus tôt. La ville fut bientôt bombardée par plusieurs batteries de canons qui entraînèrent de sérieux dégâts mais les assiégés se défendaient avec courage, n'hésitant pas à faire des sorties au cours desquelles ils ramenaient des prisonniers. Mansfeld n'était pas disposé à rendre la place mais la garnison ne l'entendait pas ainsi et se refusait à poursuivre la lutte. Son attitude défaitiste obligea Mansfeld à traiter, si bien qu'une capitulation fut signée le 23 juin au grand dépit du gouverneur que les Français firent prisonnier. Mansfeld fut détenu jusqu'en 1557 au château de Vincennes et libéré après paiement d'une importante rançon.

Montmédy se rendit peu après alors que la place avait largement les moyens de se défendre. Six ans plus tard, les Français, commandés par le duc de Guise, s'emparèrent de Thionville, ville qu'ils n'avaient pas osé attaquer en 1552. La France occupait alors le sud du Luxembourg et en tenait les places principales mais il lui fallut à nouveau les rendre au traité de Cateau-Cambrésis, signé en 1559. Un article y stipulait que la place d'Yvois ferait retour à l'Espagne mais ce pays s'engageait à en démanteler les fortifications qui ne pourraient plus être rétablies.

## **Une paix armée**

Jusqu'à la guerre de Trente Ans, le Sud-Luxembourg vécut dans une insécurité quasi permanente. Ainsi que le raconte l'Italien Guichardin dans sa *Description de tous les Pays-Bas*, le pays était sorti ruiné par les guerres incessantes et avait aussi connu une dépopulation importante, plusieurs habitants l'ayant déserté pour aller vivre sous des cieux plus cléments. Ceux qui étaient restés sur place vivaient dans la crainte des courses ou razzias et le conflit entre la France et l'Espagne reprit en 1595. Le prince de Sedan, allié du souverain français, s'empara alors de plusieurs villes du pays et il fallut toute l'énergie du gouverneur de Frise, François Verdrugo, pour les reconquérir. La paix fut signée à Vervins en 1598.

## **Les conquêtes du maréchal de Châtillon (1637-1639)**

Depuis 1618, une bonne partie de l'Europe était ravagée par la guerre de Trente Ans. Les duchés de Lorraine et de Bar furent mêlés au conflit à partir de 1632 mais le Luxembourg, toujours possession espagnole, connut la guerre en 1635, après déclaration de l'état de belligérance entre la France et l'Espagne. Le pays fut bientôt parcouru par des bandes de mercenaires qui ravageaient tout et amenèrent de très graves épidémies. Dans les places fortes, des mesures avaient été prises pour renforcer les garnisons et les approvisionnements en armes et en munitions.

Gaspard III de Coligny, maréchal de Châtillon, avait reçu pour mission de s'emparer des places luxembourgeoises. Très rapidement, le 3 août 1637, il prit la modeste place de La Ferté qui fut aussitôt rasée. Les Français mirent le feu à l'abbaye d'Orval et entreprirent le siège d'Yvois dont les fortifications avaient été rétablies, très probablement au début du XVII<sup>e</sup> siècle, en violation des clauses du traité de Cateau-Cambrésis. Cependant, la place n'était guère solide mais sa garnison, commandée par François Brown de Montaigu, Anglais entré au service du duc Charles IV, avait l'intention de se défendre.

Après quelques jours de siège et de bombardement intense, le maréchal de Châtillon envoya un parlementaire qui avertit les assiégés que si les opérations militaires continuaient, il ne serait plus possible d'obtenir des conditions de reddition honorables. La garnison accepta de se rendre et sortit de la ville le 14 août.

Yvois prise, Châtillon songeait à assiéger Montmédy ou Thionville mais, finalement, ses troupes investirent Damvillers qui était alors une excellente place forte à cinq bastions, construite dans une zone marécageuse qui contribuait à sa défense.

Le marquis de Feuquières, gouverneur de Verdun, avait commencé les opérations de siège le 16 août et il fut bientôt rejoint par les troupes du maréchal de Châtillon qui s'installèrent dans les villages proches de Damvillers et vécurent sur le pays. Une ligne de circonvallation fut établie, ce qui n'empêcha pas les hommes de la garnison damvilloise, commandés par le sieur Stassin, d'effectuer plusieurs sorties. Dans la première quinzaine de septembre, l'artillerie ouvrit le feu et des mortiers incendièrent une partie de la ville où la vie devenait de plus en plus difficile. Au début d'octobre, une première mine explosa et ouvrit une brèche. Les habitants redoutaient une prise de leur ville de vive force et, après avoir parlementé, les assiégés acceptèrent les conditions du maréchal de Châtillon. La place se rendit donc le 23 octobre après avoir soutenu un siège de plus de deux mois.

Alors que les Français assiégeaient Damvillers, ils avaient appris que le 13 septembre, les Espagnols avaient réussi à reprendre Yvois en profitant du désordre qui régnait dans la garnison française qui occupait la ville. A cette nouvelle, Richelieu entra dans une violente colère mais la saison était trop avancée pour se relancer à la conquête d'Yvois. Il lui fallut attendre jusqu'à l'été 1639.

A ce moment, la place n'était guère en état de résister et elle se rendit après quelques jours de siège. En présence de Louis XIII et de Richelieu, les habitants furent expulsés et, comme plus tard La Mothe, la ville fut détruite à coups de canons et de mines. Il n'en resta pratiquement rien et le site demeura désert pendant une vingtaine d'années.

### **La prise de Thionville (1643)**

En 1639, peu avant le siège d'Yvois, les troupes du marquis de Feuquières avaient investi Thionville mais le maréchal Piccolomini parvint à faire lever le siège et à secourir la ville. Les pertes françaises furent importantes et Feuquières mourut des suites de ses blessures.

En 1643, sur la lancée de sa victoire de Rocroi, le Grand Condé prit la place lorraine et le château de Sierck puis il mit le siège devant Thionville dont la garnison comptait alors 2800 hommes. Cette fois, les opérations furent remarquablement bien conduites mais la ville possédait de solides murailles et des fossés en eau. Les Français firent exploser plusieurs mines et en préparèrent d'autres que Condé montra à une délégation d'assiégés. Comme ceux-ci ne pouvaient compter sur aucun secours, ils acceptèrent de se rendre le 8 août après 56 jours de siège.

### **La chute de Montmédy (1657)**

En 1655, les Français n'eurent aucune difficulté pour s'emparer de Marville, ville mi-barroise et mi-luxembourgeoise où il existait pourtant une citadelle bastionnée. La garnison hispano-lorraine se rendit le 2 février 1655.

Au début de 1657, les Français tenaient pratiquement tout le sud du Luxembourg et il ne leur manquait que la place de Montmédy. Le siège commença au début de juin alors que le nouveau gouverneur, Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry, venait de s'installer dans la ville. Les Français du maréchal de La Ferté-Sénéctère comptaient plus de douze mille hommes. Pour sa part, la garnison montmédiennne n'en comprenait qu'un peu plus de sept cents, aidés par les habitants de la ville. Le jeune Louis XIV et Vauban assistaient aux opérations militaires qui ont souvent été racontées par ailleurs. A la suite de l'explosion d'une mine, le gouverneur fut mortellement blessé sur la brèche. Il mourut le 4 août et la place se rendit deux jours plus tard.

### **Envisager une annexion des territoires conquis**

Il a été rappelé qu'au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les rois de France sont souvent intervenus dans les pays limitrophes du royaume et plus particulièrement dans l'espace lorrain. Souvenons-nous du «Voyage d'Allemagne» de 1552, de la mainmise sur les trois évêchés mais encore de la destitution de la duchesse de Lorraine Chrétienne de Danemark, nièce de Charles Quint, par le roi Henri II lorsqu'il séjourna à Nancy.

Au moment de la guerre de Trente Ans, la politique versatile du duc Charles IV entraîna une première occupation de ses états et la cession, en gage, par le traité de Vic, signé en 1632, des villes de Stenay, Dun, Jametz et Clermont qui devinrent rapidement françaises.

Depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle (traité de Bruges), la France s'étendait peu à peu vers l'est et, sous le règne de Louis XIII, furent publiés plusieurs ouvrages qui devaient servir pendant des décennies à justifier la politique d'expansion française au détriment de l'Empire. Citons Cardin Le Bret (1558-1655) qui a écrit que les Trois-Évêchés avaient été usurpés et qu'ils relevaient toujours de la Couronne. Plus connu est l'ouvrage de Chantereau-Lefebvre, publié en 1642, *Considérations historiques sur la généalogie de la Maison de Lorraine*, dans lequel l'auteur écrit que les limites du royaume se trouvent sur le Rhin. Pour sa part, Richelieu pensait qu'il «fallait mettre la France partout où avait été la Gaule». Un premier pas fut franchi au moment de la signature des traités de Westphalie en 1648 lorsque la possession des Trois-Évêchés fut confirmée à la France et que celle-ci s'établit en Alsace.



Après la chute de Montmédy, la France était bien décidée à conserver les territoires luxembourgeois chèrement acquis par les armes et, très rapidement, Louis XIV et Mazarin firent connaître leurs intentions. Ils revendiquaient les prévôtés d'Yvois, de Chauvency, de La Ferté mais aussi Orchimont et Herbeumont (actuelle province belge de Luxembourg). Pour justifier cette revendication, les Français remontaient jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, à l'époque du prince Louis d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, lorsque ces territoires avaient été laissés en gage à la veuve du prince assassiné. Par ailleurs, le roi réclamait toujours l'héritage de Charles le Téméraire, tué devant Nancy en janvier 1477.

Dès octobre 1657, des lettres patentes furent publiées à propos de la justice dans les prévôtés d'Yvois, Montmédy et Chauvency lesquelles furent placées sous la juridiction de la Cour souveraine de Sedan mais c'est en vain que le maréchal Fabert, gouverneur de Sedan, avait tenté de réunir la prévôté d'Yvois à l'ancienne principauté de Sedan devenue française en 1642. A l'exception d'Orchimont et d'Herbeumont, les territoires revendiqués furent rattachés au royaume au moment de la signature du traité des Pyrénées.

Cette annexion ne fut pas des plus faciles, en particulier en ce qui concerne la vaste prévôté de Thionville si bien qu'une conférence se réunit à Metz en 1662 pour débattre de la question. Les Français voulaient aussi obtenir Rodemack mais l'Espagne s'y opposait si bien que la ville fut conquise par le maréchal de Créqui en 1668 mais la possession française ne fut reconnue qu'un siècle plus tard. Un autre litige, moins important, concerna La Ferté-sur-Chiers que Jean l'Aveugle avait érigé en chef-lieu de prévôté mais la localité n'était pas expressément citée dans le traité des Pyrénées si bien que les Français l'avaient considérée comme relevant de la prévôté d'Yvois. L'affaire ne fut réglée qu'en 1666.

### **Annexion ou rattachement ?**

Il va sans dire que les populations luxembourgeoises devenues françaises en 1659 n'ont pas été consultées alors que, dans le passé, celles-ci avaient montré leur attachement à leur souverain légitime, le roi d'Espagne. Au traité des Pyrénées, l'Espagne a subi dans une certaine mesure les conditions fixées par la France et les territoires luxembourgeois furent donc annexés mais aujourd'hui on a plutôt tendance à parler de rattachement. Ce traité est la première étape d'une politique d'annexions qui s'est poursuivie au cours du long règne de Louis XIV. Le territoire français s'est alors considérablement agrandi sur ses frontières. Cependant, malgré les différentes occupations, le roi n'a pas pu annexer les duchés de Lorraine et de Bar qui étaient un état indépendant dont le prince légitime vivait en exil. Il lui a fallu les lui rendre au traité de Ryswick. Ce n'était

pas du tout le cas du Luxembourg qui avait connu plusieurs souverains depuis le XV<sup>e</sup> siècle et était devenu espagnol par le jeu des successions sous le règne de Charles Quint, l'un des grands ennemis de la France.

### **Le statut des territoires conquis**

Tous les territoires acquis en 1659 entrèrent dans le ressort du parlement de Metz et il existait alors des prévôtés à Yvois, Chauvency, Montmédy, Damvillers, Marville et Thionville. Cette dernière ville devint en 1661 le chef-lieu d'un vaste bailliage mais les petites prévôtés de Chauvency et de Damvillers furent supprimées en 1776. Chauvency fut rattaché à Montmédy, Damvillers à Marville.

La prévôté d'Yvois connut une tout autre destinée. Dès mai 1661, le roi en avait fait donation au prince Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, qui appartenait à la branche cadette de la famille de Savoie dite de Carignan, *Carignano* dans le Piémont. Un an plus tard, la prévôté fut érigée en duché de Carignan et perdit son antique nom d'Yvois. La famille de Savoie a possédé le duché jusqu'à sa vente forcée en 1751. L'acquéreur en fut alors un fils du comte de Toulouse, bâtard légitimé de Louis XIV, Louis-Jean Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, qui ne le garda que peu de temps puisque le duché fit partie de la dot de sa fille lorsqu'elle épousa Philippe d'Orléans, plus connu sous le nom de Philippe-Egalité. En 1753, l'ancienne prévôté d'Yvois avait été érigée en duché-pairie et était devenue bailliage royal en 1767.

De leur côté, malgré la signature de la paix des Pyrénées, les Espagnols n'avaient pas renoncé à reprendre les places perdues et ils les réclamèrent au cours d'une réunion qui se déroula à Anvers mais la paix de Nimègue, signée en 1678, donna la Franche-Comté à la France et confirma les acquisitions de 1659 si bien que le roi put s'occuper davantage de ses nouvelles possessions luxembourgeoises. A partir de 1681, Yvois-Carignan et Montmédy-Bas bénéficièrent d'une enceinte bastionnée et les deux villes en ont conservé des vestiges.

Installée en Alsace et occupant les duchés de Lorraine et de Bar, la France n'avait pas renoncé à s'étendre aux dépens de l'Espagne et de l'Empire. Elle s'y essaya avec la politique des réunions menée à partir de 1680 et la prise de Luxembourg par Vauban en 1684. La guerre de la Ligue d'Augsbourg affaiblit considérablement la France qui finit par signer la paix de Ryswick en 1697, laquelle ramena le duc Léopold dans ses états de Lorraine et de Bar. Elle obligea aussi le roi à renoncer aux réunions mais les territoires annexés en 1659 restèrent français et constituèrent «le Luxembourg français».

## Conclusion

Fort heureusement, la période de guerres incessantes s'arrêta avec la mort de Louis XIV. Depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le Sud-Luxembourg avait vécu dans une insécurité quasi permanente. En revanche, les règnes de Louis XV et de Louis XVI furent, dans l'ensemble, une période de paix, du moins dans les Pays-Bas autrichiens et les territoires luxembourgeois acquis en 1659 jouirent d'une certaine tranquillité et purent se développer à l'intérieur du royaume tout en restant «des provinces à l'instar de l'étranger effectif». Dans l'espace lorrain, les revendications territoriales furent désormais réglées pacifiquement par des traités tels que ceux qui amenèrent la cession des duchés de Lorraine et de Bar à la France. Par la suite, afin de régulariser la frontière, il y eut plusieurs échanges de villages entre la France et les Pays-Bas autrichiens. Les temps avaient incontestablement changé.